



Mon patron veut me licencier mais avec lettre de démission

Par **JennyMaz**, le **27/06/2013 à 15:48**

Bonjour,
J'ai besoin d'aide, je ne sais pas à qui m'adresser, je vous explique :
Il y a quelques mois j'ai informé mon patron que je voulais partir (trop de pressions) il était convenu que je le tiens au courant dès que je trouverai un nouvel emploi, à ce jour toujours rien.
Il m'a informé hier qu'il avait trouvé quelqu'un pour me remplacer, que cette personne arrive le mois prochain et qu'il fallait que je parte. Il me propose de me licencier pour que je touche les ASSEDIC (pour m'arranger parce que je suis la meilleure amie de sa fille) mais il veut que lui fasse une lettre de démission qu'il ne se servira pas, juste pour mon dossier pour ne pas que je puisse me retourner contre lui pour licenciement sans raison dans les 3 ans.
Est-ce légal? Que dois-je faire? Et puis je me retourner quand même contre lui après avoir fait cette lettre?
Je vous remercie de m'aider le plus rapidement possible, il voudrait que je fasse ça pour le 2 juillet.
Merci encore

Par **Lag0**, le **27/06/2013 à 16:39**

Bonjour,
Ne faites pas cette lettre de démission, il pourrait l'utiliser tout de suite !!!
Soit votre employeur vous licencie, soit il vous garde.
S'il vous licencie, ce n'est pas une lettre de démission, de toute façon, qui permettra de mettre fin à un éventuel litige car si il la produisait devant un tribunal, on lui demanderait alors pourquoi il a procédé au licenciement si vous aviez démissionné !!!
Vous pourrez, en revanche, après le licenciement, signer avec lui une transaction pour lui assurer que vous ne saisirez pas le CPH ultérieurement.

Par **moisse**, le **27/06/2013** à **17:07**

D'aucun signent le même jour convocation à l'entretien (antidatée) pour faute grave, transaction et chèque avec postdatés, et envoi de la lettre recommandée notifiant le licenciement le jour même. Ce n'est pas trop régulier, mais comme on dit la confiance n'exclue pas le contrôle.

Par **JennyMaz**, le **27/06/2013** à **17:10**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide. C'est vraiment compliqué cette situation, je vais me retrouver dans une m... Pas possible financièrement. Et il ne veut rien savoir. Il m'a fait comprendre indirectement que si l'on ne procède pas comme ça, je partirai de mon plein gré (limite des menaces). Je vais voir avec lui pour ne pas faire cette lettre alors. Merci encore